

Strasbourg, le 9 juin 1995  
<s:\cdl\doc(95)\cdl-ju\3.F>

Restricted  
CDL-JU (95) 3

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

**MEMORANDUM**

**Projet de proposition  
relatif à la liaison des juridictions constitutionnelles  
au réseau Internet**

## **MEMORANDUM**

16 mars 1995

OBJET:Projet de proposition relatif à la liaison des juridictions constitutionnelles au réseau Internet

---

Parmi les institutions assurant la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale, aucune ne s'est ouverte avec autant de constance aux doctrines occidentales ou libérales que les tribunaux constitutionnels. Plus que toute autre structure, ces juridictions ont attendu des autorités occidentales qu'elles encadrent et critiquent leurs tentatives visant à doter leurs régimes de transition de règles constitutionnelles.

L'objectif de ce projet est de contribuer à renforcer cette relation, en reliant chaque cour constitutionnelle au réseau Internet. Une fois connectées, ces juridictions, tout en évitant les frais nécessaires à la constitution physique de bibliothèques de droit, auraient accès à une quantité toujours croissante de données juridiques en provenance des pays occidentaux, et pourraient publier très facilement leurs décisions sur le réseau, permettant ainsi à d'autres tribunaux et aux chercheurs d'accéder avec plus de commodité à ces informations.

Ce qui suit est un projet de proposition visant à établir ces liaisons. Je commencerai par décrire plus précisément ce que signifie une connexion au réseau, puis j'exposerai en substance la façon dont le projet pourrait être mis en œuvre.

### **LE RESEAU**

L'appellation "Internet" se réfère à un réseau de réseaux comptant à l'heure actuelle quelque vingt millions d'ordinateurs dans le monde entier, ce chiffre étant multiplié par deux tous les six mois. Techniquement, le terme désigne simplement un protocole commun qui permet aux serveurs de communiquer entre eux - comparable par exemple à celui qui rend possibles les échanges d'un téléphone à l'autre. Avec ce lien commun et la multiplicité de programmes permettant d'interroger et de survoler les serveurs ainsi reliés, les utilisateurs du réseau peuvent localiser et consulter une quantité inouïe d'informations sur n'importe quel sujet concevable. Mieux encore, peut-être, chaque utilisateur peut, grâce à ce lien commun, publier des travaux sur le réseau, offrant à la consultation les données d'un ordinateur local.

Lorsqu'on est connecté au réseau, la très grande majorité de ces données peuvent être consultées gratuitement<sup>1</sup>. De même, une fois la liaison établie, on peut "publier" tout ce que l'on veut sur le réseau, sans aucune limite. Le tout est d'y accéder, ce qui peut s'effectuer selon différentes modalités. Tout en bas de la gamme des possibilités, on trouve la connexion par l'intermédiaire d'une simple ligne téléphonique; ainsi relié, il est possible d'envoyer du courrier électronique, ou bien d'échanger de petits fichiers. Le summum en la matière est la connexion en IP (Protocole Internet) intégral - c'est-à-dire une connexion directe sur le réseau. Une fois connecté, on peut utiliser les logiciels de navigation ou *browsers* (outils pour survoler le réseau) les plus sophistiqués, tels que les divers services du *World Wide Web* (WWW).

Le WWW est à ce jour le protocole le plus avancé faisant le lien entre des ordinateurs en réseau. Sa conception est fondée sur l'idée d'un document hypertexte: les mots contenus dans les documents de ce type sont reliés à d'autres documents, de telle sorte que l'utilisateur, sans aucune formation informatique, peut consulter le document, puis simplement cliquer sur un mot mis en relief pour passer à autre document connexe. Par exemple, dans cette phrase, le mot *passer* est mis en évidence. Si c'était un document hypertexte sur le réseau, un utilisateur cliquerait simplement dessus et un autre document, en rapport avec ce terme, apparaîtrait immédiatement sur l'écran. Ce nouveau document pourrait être du texte, une image, un clip sonore ou un film, et lorsque l'utilisateur aurait fini de le consulter, il ou elle pourrait revenir au document initial, ou passer à un autre.

Ce qui donne à ce processus de liaison son caractère unique, c'est la possibilité, en partant de n'importe quel document, de se connecter sur tout autre document appartenant au réseau. Ainsi, un seul document stocké dans un ordinateur à Chicago permet d'avoir accès à 50 autres documents, stockés dans des serveurs à travers le monde. L'utilisateur ne sait pas où se trouve le document; il ou elle clique simplement sur ce qui l'intéresse, et le document correspondant apparaît sur l'écran.

Les pages de l'annexe offrent un exemple utile. La première est une "page d'accueil" WWW pour la juridiction de Slovaquie. Elle associe une partie graphique (le schéma du tribunal) et une table des matières. Chacun des mots soulignés dans la table des matières constitue une liaison hypertexte. Dans cet exemple, je clique sur la liaison "magistrats de la Cour". A la page 3, vous voyez ce que je visualise alors sur l'écran de ma machine. C'est une liste des juges de la Cour. Puis je clique sur le nom du Président de la Cour, Cic. La page 4 montre ce qui apparaît sur mon ordinateur. De là, je peux alors revenir aux pages précédentes, ou passer aux autres magistrats. Dans chaque cas, le "passage" s'effectue en l'espace de quelques secondes - tant que l'ordinateur est connecté au réseau, le lieu où il se trouve n'a aucune importance.

Depuis la page d'accueil, un utilisateur pourrait aussi se connecter aux diverses "bibliothèques virtuelles" du réseau. En utilisant ce type de liaisons, les utilisateurs peuvent interroger tous les programmes à caractère juridique sur le réseau, à la recherche de documents portant sur des sujets particuliers ou comprenant des termes sélectionnés. Les dimensions de ces bibliothèques virtuelles augmentent à une vitesse folle. Ce n'est pas faire preuve d'un optimisme exagéré que d'affirmer que d'ici cinq ans, la majeure partie des données juridiques du monde occidental auxquelles les

---

<sup>1</sup> Bien qu'il soit question de rechercher des moyens de faire payer l'utilisation du réseau en fonction de la consommation, l'aboutissement de ce projet n'est pas pour demain.

juridictions d'Europe centrale et orientale souhaiteraient avoir accès seront disponibles sur le réseau.

### **LE PROJET**

L'objectif de ce projet serait donc de connecter chaque juridiction à Internet au moyen d'une connexion en IP intégral, et de concevoir pour chacun de ces tribunaux une "page d'accueil" similaire à celle de la Cour slovaque. Chaque juridiction serait alors reliée à d'autres ressources Internet, y compris aux serveurs des autres cours constitutionnelles, et chacune publierait ses avis sur le réseau en vue de l'utilisation par les autres tribunaux et les chercheurs. Au départ, chaque avis serait publié dans sa langue d'origine, mais à mesure que des traductions de ces avis seraient proposées, on pourrait les archiver ou créer des connexions sur la page d'accueil permettant de les consulter. Les utilisateurs pourraient alors interroger ces publications afin de trouver des documents en rapport avec les sujets qui les intéressent.

Le projet de mise en réseau de ces juridictions se déroulerait en deux temps. Dans la première phase, quatre tribunaux - les Cours russe, hongroise, slovaque et tchèque - seraient sélectionnés et connectés immédiatement; dans la deuxième phase, qui dépendrait de la réussite de la première, les cours constitutionnelles des autres pays seraient reliées au réseau. Les quatre juridictions mentionnées ont déjà manifesté leur intérêt pour le projet, et, en raison de leur diversité, représenteraient un excellent choix de départ. Les étapes de la phase I se présenteraient comme suit:

- \* effectuer une visite dans toutes les juridictions visées et (1) présenter la technologie; (2) étudier les besoins de chacun des tribunaux, afin d'établir quelles ressources seraient nécessaires dans chaque situation pour établir une communication en IP intégral et (3) identifier une personne par juridiction qui supervisera la mise en service.
- \* Sélectionner un fournisseur local d'accès à Internet, qui prendra en charge l'installation de l'équipement nécessaire à la mise en réseau de la juridiction.
- \* Collecter des données sur le tribunal en question (y compris sur les affaires déjà tranchées) qui seront nécessaires pour élaborer la page d'accueil correspondant à chaque juridiction. Concevoir la page d'accueil de façon à intégrer l'ensemble de ces informations.
- \* Installer l'équipement et la liaison Internet, et charger la page d'accueil.
- \* Former les utilisateurs du tribunal à utiliser et entretenir le système.

*Coûts:* Notre objectif serait de financer une connexion initiale au réseau pour chaque juridiction, et de soutenir financièrement la mise en service de cette liaison pendant un an. Après ce laps de temps, nous souhaiterions que la cour prenne elle-même en charge les frais de mise en réseau; cependant, il est naturellement possible que nous soyons amenés à maintenir notre contribution si le besoin s'en fait sentir.

Les coûts relatifs à chaque juridiction dépendront des services dont chacune d'elles dispose à ce jour. Celle qui entraînera le moins de frais sera la Cour tchèque, qui bénéficie déjà d'une connexion en IP intégral. Ainsi, la mise en service du système dans ce tribunal demandera simplement de coordonner les programmes et les ressources liées à la juridiction. La Cour slovaque, tout en publiant déjà ses travaux sur le réseau, utilise à l'heure actuelle les ressources d'une université située à 200 kilomètres. Nous souhaiterions aider cette juridiction à établir une connexion en IP intégral.

Les Cours russe et hongroise exigeront des investissements plus importants. Alors que des fournisseurs d'accès Internet existent à Budapest comme à Moscou, les coûts correspondant à chacune de ces deux juridictions diffèrent sensiblement. De même, en fonction de nos ressources, il nous faudra décider jusqu'à quel point nous soutenons chacun des deux tribunaux. Dans l'idéal, tous les magistrats de chaque tribunal seraient connectés à un réseau local, lui-même relié à Internet, bien que ce système puisse atteindre des coûts prohibitifs. En tous les cas, les estimations réelles par tribunal demanderont plus de recherches.

Vous trouverez ci-dessous une estimation préliminaire des coûts relatifs aux quatre juridictions. Cette évaluation est bien entendu susceptible de variations importantes. Une estimation plus précise exigerait de conduire une étude des ressources disponibles dans chacune des juridictions.

Tibor Weis enverra bientôt ses estimations.

*Personnel:* Le projet sera supervisé par le Centre d'études des doctrines constitutionnelles en Europe de l'Est, sous la direction du professeur Lawrence Lessig. Les études fondamentales seront toutefois coordonnées par deux consultants de Slovaquie, Dagmar Makariusova et Tibor Weis, qui ont connecté la Cour slovaque au réseau Internet et qui se sont déclarés prêts à participer aux travaux de connexion des autres juridictions.

Lawrence Lessig est professeur à la faculté de droit de l'université de Chicago, et co-directeur du Centre. L'essentiel de ses travaux porte sur des questions de droit constitutionnel et de droit constitutionnel comparé, ainsi que sur des recherches dans le domaine du cyberspace.

Dagmar Makariusova travaille actuellement à la Cour constitutionnelle de Slovaquie. C'est elle qui a conçu la page d'accueil WWW de cette juridiction, et qui est responsable de l'entretien de la connexion. Avec l'autorisation du Président de la Cour, Dagmar fournirait son assistance pour établir les liaisons avec les autres cours constitutionnelles, et travaillerait sur la conception de la page d'accueil pour chacune d'elles. En raison du poste qu'elle occupe à la Cour slovaque, Dagmar ne pourrait pas être rétribuée pour son travail sur ce projet.

Tibor Weis est consultant technique auprès de l'Institut universitaire technique de Zlovan. Il possède des compétences techniques exceptionnelles en matière de services Internet, et a dirigé plusieurs projets Internet à l'échelle européenne. Nous pensons que Tibor travaillerait plus directement avec les juridictions, assurant les connexions et éliminant les complications qui pourraient se présenter au cours de l'établissement des liaisons. Afin d'assurer la continuité et la fiabilité de ses services, nous accepterions de lui verser des honoraires.

Makariusova et Weis ont accepté de prendre part à la phase initiale de ce projet.

*Prochaines étapes:* En attendant l'approbation du Centre, notre tâche immédiate consistera à assurer le financement de la première phase du projet. Le programme Soros s'impose à l'esprit en tant que source de financement; il faudra en trouver d'autres. Après avoir garanti un engagement financier, nous devrions proposer à chacune des quatre juridictions pilotes un programme de connexion pour les relier à Internet. Comme indiqué, les premières étapes de ce programme devront être constituées par une évaluation des besoins de chaque cour, ainsi qu'une présentation dans chaque juridiction des possibilités offertes par la connexion.

Si le financement peut être trouvé rapidement, nous pourrions faire une présentation à la Cour hongroise en juin, et à la Cour russe en septembre. La Cour slovaque n'aurait pas besoin d'une telle présentation et le calendrier de la Cour tchèque est modulable.

Dans le cadre de l'accord avec Makariusova et Weis, nous pourrions prévoir une session à Chicago, pendant l'été, au cours de laquelle seraient mises au point les modalités finales de coordination du projet, ainsi que la conception définitive du modèle commun de page d'accueil. Il faudrait également leur donner la possibilité de visiter des centres informatiques aux Etats-Unis (principalement au nord-ouest du pays).